



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec114 Evacuation des déchets - IDELISS

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser la collecte des corbeilles de rue, le ramassage des déchets volants et l'évacuation des dépôts sauvages près des conteneurs ciblés dans l'hyper-centre de la commune ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de deux entreprises et l'analyse d'une seule offre reçue ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Idéliss pour réaliser les prestations mentionnées du 27 mai 2025.

DÉCIDE

Article 1 : De confier la prestation d'évacuation des déchets à l'entreprise Idélis, 730 rue Antoine de Saint Exupéry 44150 Ancenis N° de SIRET 82784873000012.

Article 2 : Le contrat est conclu pour la durée du 14 juin au 13 septembre 2025.

Article 3 : Le coût total forfaitaire et ferme est de 5 390.28 € HT, TVA en sus au moment de la facturation.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 13/06/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



SAS IDELISS

730 rue Antoine de Saint Exupéry
ZAC de l'Aéropole
44150 ANCENIS
Tél : 02.40.83.15.01
Tél portable : 0752032155
Email : accueil@eli44.fr

Devis

Urbanisme
Mairie Ancenis Saint Géréon service Voirie Propreté
Urbaine
Place Foch
44150 ANCENIS-ST GÉREON

Commercial : Delanou Angélique

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00001017	27/05/2025	CL00015	26/06/2025

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<p>Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre offre de prix de notre filiale 100 % ELI (ayant pour objet d'envisager des suites de parcours d'insertion et de prolonger l'accompagnement des personnes en insertion).</p> <p>Intervention 14/06/2025 au 13/09/2025 inclus</p> <p>Zones et équipements concernés : L'action se concentre sur l'hyper-centre d'Ancenis-Saint-Géréon, tel que présenté sur la carte en annexe : - 14 sites regroupant une quarantaine de corbeilles de rue - 7 pourtours de conteneurs enterrés</p> <p>Vidage des corbeilles de rue, Ramassage des déchets volants sur les trottoirs ou les espaces verts, Evacuation des dépôts sauvages sous forme d'ordure ménagères en sac près des conteneurs enterrés ciblés, Séparation des sacs issus de la collecte des corbeilles de rue, des sacs collectés au pied des conteneurs enterrés (dépôts sauvages).</p> <p>Dans ce cadre la commune mettra à disposition du prestataire 1 à 2 bennes (pour permettre la séparation des flux corbeilles de rue et dépôts sauvages). Les bennes seront évacuées par vos soins de la commune au plus tard le mardi soir qui suit le samedi de collecte. La commune mettra à disposition du prestataire les sacs pour les corbeilles de rue.</p> <p>Evacuation des déchets</p>	14	Semaines	385,02	5 390,28	20,00

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	5 390,28	1 078,06

Total HT	5 390,28
Total TVA	1 078,06
Total TTC	6 468,34
Acomptes	0,00
Net à payer	6 468,34 €

Coordonnées bancaire société :

Banque : CEBPL

RIB : 14445004000800466006631

IBAN : FR7614445004000800466006631

BIC : CEPFRPP444

Pour le client (signature précédée de la mention : bon pour accord)